

AVIS D'ATTRIBUTION

ACCORD CADRE DE SERVICES

1 – Identification de la consultation

MARCHE 2023-22

MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE, DES SYSTEMES DE SECURITE ET DE SONORISATION ET DES SYSTEMES D'EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ DE L'UNIVERSITE RENNES 2

2 – Objet

Le présent accord-cadre a pour objet l'exécution des prestations de maintenances préventive, curative et d'entretien des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI), des Systèmes de Sécurité et de Sonorisation (SSS) et des équipements d'extinction automatique à gaz.

Il comprend :

- la maintenance préventive, la maintenance curative concernant :
 - o la vérification des Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) et des Systèmes de Sécurité et de Sonorisation (S.S.S.),
 - o la vérification des Systèmes d'Extinction Automatique à Gaz.
- les travaux hors maintenances préventive et curative.

3 – Caractéristiques

3.1 – Procédure retenue

Appel d'offres ouvert européen en application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique (CCP). Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire passé en application des articles L2125-1, R2162-1 à 5, R2162-13 et 14 du CCP qui s'exécute uniquement par bons de commande.

3.2 – Valeur estimée

Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum pour la durée totale de l'accord-cadre de 500 000 € HT.

3.3 – Allotissement

Le présent accord-cadre est composé d'un lot unique au sens des articles L2113-10 du CCP compte-tenu du caractère homogène des fournitures, travaux et services objets du présent accord-cadre.

3.4 – Tranches

Sans objet.

3.5 – PSE

3.5.1 – PSE obligatoires

Sans objet.

3.5.2 – PSE facultatives

Sans objet.

3.6 – Variantes

En application de l'article R2151-8 1° du CCP, les variantes ne sont pas autorisées.

3.7 – Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme d'1 an à compter de la date de notification. Il pourra être renouvelé tacitement 3 fois 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

3.8 – Lieux d'exécution

Les prestations s'exécutent sur les lieux suivants dépendant de l'Université Rennes 2 :

Sites de Rennes

Campus Villejean

Place du Recteur Henri Le Moal
35000 RENNES

Campus La Harpe

25 Avenue Charles Tillon
35000 RENNES

Le Bois Perrin

4 Rue du Bois Perrin
35000 RENNES

Sites de St Brieuc

Campus Mazier

2 Avenue Antoine Mazier
22000 SAINT-BRIEUC

Gymnase de la Vallée

Allée de la Plaine
22000 SAINT-BRIEUC

Des lieux d'exécution pourront être ajoutés ou supprimés par avenant durant toute la période d'exécution.

3.9 – Visite des lieux

En établissant leur offre, les candidats sont réputés avoir pris connaissance du site et des conditions dans lesquelles ils devront exécuter les travaux.

3.9.1 – Visite obligatoire

Les candidats devront obligatoirement procéder à une reconnaissance physique des lieux (accès et configuration d'ensemble). Les candidats devront à cette occasion, s'informer de toute particularité de l'opération qui leur paraîtrait importante (hauteur sous plafond, sous poutre, sous gaine, ...). Ils ne pourront, en effet, invoquer par la suite aucune incertitude ou imprécision pour motiver un surcoût quelconque.

3.9.2 – Visite facultative

Sans objet

3.10 – Critères de jugement

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur TECHNIQUE appréciée notamment au regard de la répartition des moyens humains (Annexe 1) et de l'offre technique du candidat	60 %
PRIX des prestations en € HT appréciée au regard des données financières indiquées en Annexes 1A, 1B, 2A et 2B.	40 %
Total	100 %

4 – Analyse des offres

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 2

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

5 - Attribution

L'accord-cadre a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

Nom de l'attributaire : R2S SSI – ZAC des Touches, 14 Boulevard du Scorff – 35740 PACE

Département de l'entreprise : 35 – Ille-et-Vilaine

Adresse internet : <https://r2s-incendie.fr/>

L'entreprise est une PME : Oui

Date de notification de l'accord-cadre : 17/07/2023

Valeur totale finale du lot : 500 000 € HT

L'accord-cadre est susceptible d'être sous-traité ? Oui

6 – Procédures de recours

La décision du 30/06/2023 de la Commission de la Commande Publique attribuant le présent accord-cadre, peut faire l'objet d'un recours devant les instances citées ci-dessous, dans les deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

6.1 – Instance chargée des recours

Tribunal administratif

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte - CS 44416

35044 RENNES Cedex

Tél. : 02 23 21 28 28

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

<http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

6.2 – Coordonnées du médiateur régional délégué des entreprises DREETS

CCIRA de Nantes

DREETS DES PAYS DE LA LOIRE

Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209

44042 NANTES Cedex 1

Courriel : paysdl.ccira@dreets.gouv.fr

7 – Identification de l'acheteur

Université RENNES 2

Direction des Finances et du Pilotage

Pôle Commande Publique

(Bâtiment Présidence – Porte 403)

Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex

@ : achatsmarches@univ-rennes2.fr

<https://www.univ-rennes2.fr/>



UNIVERSITÉ
RENNES 2

Catégorie : Etablissement public national – Education - EPCSCP
L'acheteur n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs.

8 – Publicité

8.1 – Avis d'Appel Public à la Concurrence

Avis BOAMP n° 23-62076

Date d'envoi à la publication : 05/05/2023

Date de publication : 08/05/2023

Avis JOUE n° 2023/S090-276627

Date d'envoi à la publication : 05/05/2023

Date de publication : 10/05/2023

8.2 – Avis d'attribution

Date de publication du présent avis : 17 juillet 2023